MODIFICATIONS

2190**166**

SELARL ARISTOTE

18 avenue Edouard Herriot
19100 BRIVE LA GAILLARDE

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société PAPILLON, société à responsabilité limitée au capital de 1 600 euros dont le siège social est 30 place Godin de Lepinay, Le Bourg, 19600 LISSAC SUR COUZE, immatriculée au RCS de BRIVE sous le numéro 438 086 589 en date du 03.03.2025 et du procès-verbal de la gérance en date du 30.04.2025 le capital social a été réduit d'une somme de 800 euros, pour être ramené de 1 600 euros à 800 euros par rachat et annulation de 8 parts sociales numérotées de 1 à 8 inclus.

La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Ancienne mention : Le capital social est fixé à mille six cents (1 600) euros.

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à huit cents (800) euros.

Il a également été pris acte du caractère unipersonnel de la société ainsi que de la démission de Monsieur Jean-Paul NABOULET de ses fonctions de cogérant à compter du 30.04.2025.

Pour avis
La Gérance

2-06190**186**

RaynaudAvocatConseil

3 Boulevard Édouard Lachaud
19100 BRIVE LA GAILLARDE

VIALLANT LOGE

SASU au capital de 100.000 €
14 Rue du Mazet
19200 USSEL
RCS BRIVE n° 502 462 005

Par décisions du 12 juin 2025, l'associé unique a décidé, à compter de cette même date, d'augmenter le capital de 100.000 € pour le porter de la somme de 100.000 € à la somme de 200.000 € par incorporation des réserves et émission de 40 actions nouvelles de 2.500 € de valeur nominale chacune et de modifier en conséquence les articles 6 et 7 des statuts.

Pour avis, le Président

2-02190**050**

63, Boulevard Côte-Blatin
63000 CLERMONT-FERRAND

ELECTRICITE C. TAZE

Société par Actions Simplifiée
au capital de 300 000 €
ZAC de la Tuilerie
19110 BORT LES ORGUES
349 912 873 R.C.S. BRIVE

Aux termes des décisions de l'A.G. des Associés du 30/05/2025, le mandat du Commissaire aux comptes confié à la société Audy & Associés (LVDS Massif Central) 2-3 PA du Bois Saint-Michel (19200) USSEL, arrivé à échéance, n'a pas été renouvelé, la société étant dispensée de désigner un Commissaire aux comptes.

POUR AVIS

2-02190**048**

63, Boulevard Côte-Blatin
63000 CLERMONT-FERRAND

J. F. T

SAS au capital de 1 000 000 €
ZAC de la Tuilerie
(19110) BORT-LES-ORGUES
438 683 914 RCS BRIVE

Aux termes des décisions de l'associé unique du 30/05/2025, le mandat du Commissaire aux comptes confié à la société Audy & Associés (LVDS Massif Central) 2-3 PA du Bois Saint-Michel (19200) USSEL, arrivé à échéance, n'a pas été renouvelé, la société étant dispensée de désigner un Commissaire aux comptes.

POUR AVIS

2-06190**111**

BP INVESTISSEMENTS

SARL au capital de 100 euros
2 BIS, Chemin de Montplaisir
19200 USSEL
RCS BRIVE 931.200.125

En conséquence des apports en nature réalisés aux termes d'un acte sous seing privé en date du 23/10/2024, et portant :

sur 1 995 actions de la société AMBULANCE USSELLOISES SAS au capital de 285.000 euros, dont le siège social est à USSEL (19200) 61 avenue du Général Leclerc, immatriculée au RCS de BRIVE 504.656.703, l'associé unique de la société BP INVESTISSEMENTS a décidé de porter le capital social de la somme de 100 € à celle de 580.545 €, par émission de 580.545 actions nouvelles d'1 € chacune,

puis sur 30 actions de la société USSEL BOX, société par actions simplifiée au capital de 1.200 euros, dont le siège social est à USSEL (19200 Corrèze) 61 avenue du Général Leclerc, immatriculée au RCS de BRIVE 790.792.006, l'associé unique de la société BP INVESTISSEMENTS a décidé de porter le capital social de la somme de 580.545 € à celle de 583.345 €, par émission de 583.345 actions nouvelles d'1 € chacune,

et de modifier en conséquence les articles 7 et 8 des statuts relatifs aux apports, au capital social et à la répartition du capital social.

2190**339**

SELARL ARISTOTE

18 avenue Edouard Herriot

19100 BRIVE LA GAILLARDE

Modifications multiples

Aux termes d'une délibération en date du 10.06.2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société LE DOMAINE, Société à reponsabilité limitée au capital de 10 000 euros, ayant sont siège sociale 27 rue Roger Pecheyrand 19100 BRIVE LA GAILLARDE, Immatriculée au RCS BRIVE sous le n°985 372 333, a décidé :

- d'étendre l'objet social aux mariages et autres évenements, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts
- de transférer le siège social de la Société à La Fage, NOAILLES (19), à compter du 12.05.2025, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts ;
- de modifier la date de clôture de l'exercice social en fixant les dates respectives d'ouverture et de clôture de l'exercice social au 1er janvier et 31 décembre, et de modifier en conséquence l'article 14 des statuts.

Les modifications seront faites au Greffe du Tribunal de commerce de BRIVE LA GAILLARDE.

Pour avis

2190**173**

LES JARDINS BIO DU MEDOC

Société civile d'exploitation agricole
au capital de 10 000 euros
Siège social :
30 rue Notre Dame des Victoires
75002 PARIS 2ème arrondissement
RCS PARIS 843 828 815

Par décision de l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 23 mai 2025, il a été décidé à effet dudit jour :

- de nommer gérant pour une durée non limitée M. Fabrice SABEAU demeurant 19 Grande Rue à EYREIN (19800) en remplacement de la Société BIO CONQUÊTE, gérant démissionnaire,

– de transférer, à effet dudit jour, le siège social du 30 rue Notre Dame des Victoires -75002 PARIS au 4180 Route d'Eyrein- 19800 VITRAC SUR MONTANE et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts relatif au siège social.

La Société, immatriculée au Registre du commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 843 828 815 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de BRIVE LA GAILLARDE.

PERSONNE HABILITEE A ENGAGER LA SOCIETE:

M. Fabrice SABEAU, gérant, demeurant 19 Grande Rue – 19800 EYREIN

Pour avis - Le Président

2-01190**163**

TRANSFERT DE SIEGE HORS RESSORT (Greffe d'arrivée)

LES LOTOIS 46

Société par actions simplifiée
au capital de 15 244,90 euros
Siège social :
109 rue de la Lavande, 46500 GRAMAT
383 376 191 RCS CAHORS

PERSONNES HABILITEES A ENGAGER LA SOCIETE:

M. Jean-François SOULADIE, Président et Mme Cécile SOULADIE, Directrice Générale, demeurant 290 La Croix de Marlophe -19360 COSNAC

Aux termes d'une délibération en date du 3 juin 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société par actions simplifiée LES LOTOIS 46 a décidé de transférer le siège social du 109 rue de la lavande, 46500 GRAMAT au 290 La Croix de Marlhophe 19360 COSNAC à compter du même jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de CAHORS sous le numéro 383 376 191 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de BRIVE LA GAILLARDE.

POUR AVIS
Le Président

2190**165**

SELARL ARISTOTE

18 avenue Edouard Herriot
19100 BRIVE LA GAILLARDE

Aux termes d'une délibération en date du 31.12.2024, la collectivité des associés de la société SARL LES FAGES, société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros, dont le siège social est 24 rue des Fages, 19000 TULLE, immatriculée au RCS de BRIVE LA GAILLARDE sous le numéro 878 788 942 :

- a pris acte de la décision prise par Monsieur Pierre MADELMOND de démissionner de ses fonctions de gérant à compter du 31.12.2024 et a nommé en qualité de nouvelle gérante à compter du 01.01.2025 Madame Jennifer MADELMOND, demeurant Vignes de Materre, 19000 TULLE pour une durée illimitée. Le nom de Monsieur Pierre MADELMOND a été retiré de l'article 18 des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de la nouvelle gérante.
- a décidé de transférer le siège social du 24 rue des Fages, 19000, TULLE à Vignes de Materre, 19000 TULLE à compter du 01.01.2025. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

L'inscription modificative sera requise auprès du RCS de BRIVE LA GAILLARDE.

Pour avis, la gérance

2-01190**200**

Céline DOMINGOS
Avocat
6 Bis, rue Jules Bouchet
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'un procès-verbal des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la Société **MACÉBÉ**, SAS au capital de 1.000 €uros, dont le siège social est à SARRAN (19800), Le Bourg, immatriculée au RCS de BRIVE sous le numéro 851 042 564 en date du 13 Juin 2025, il a été décidé de transférer le siège social de SARRAN (19800), Le Bourg à SEILHAC (19700), 753 Boulevard de la Plage, à compter du 13 Juin 2025.

Pour avis.

ANNONCES ADMINISTRATIVES

9190**128**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE COMMUNE DE SAINT EXUPERY LES ROCHES

Par arrêté municipal du **12 juin 2025**, une enquête publique est ouverte sur la commune du **15 juillet 2025 au 31 juillet 2025 17 heures 30 inclus** concernant le projet d'aliénation de chemin rural au lieu-dit le Chassang. Monsieur André CHOURY, retraité EDF GDF, est désigné commissaire-enquêteur et tiendra une permanence à la mairie

- **le mardi 15 juillet 2025** de 16h30 à 17h30,
- **le jeudi 31 juillet 2025** de 16h30 à 17h30, dernier jour d'enquête.

Les observations pourront être consignées sur le registre ou adressées par courrier à l'attention du commissaire enquêteur, mairie de Saint Exupéry les Roches.

Le dossier est consultable pendant toute la durée de l'enquête, aux heures d'ouverture de la Mairie.

9190**008**

Préfecture de la Corrèze

CONSULTATION DU PUBLIC PARALLELISEE PAR VOIE ELECTRONIQUE

2E PARUTION

Il est rappelé qu'en application des dispositions des articles L. 181-10-1 et R. 181-36 du code de l'environnement, durant une période de 3 mois consécutifs, soit du lundi 16 juin 2025 au mardi 16 septembre 2025 inclus, il sera procédé à une consultation du public parallélisée par voie électronique sur la demande d'autorisation environnementale, présentée par la société Corrèze Energies Valorisation (filiale du groupe VEOLIA environnement), pour la reconstruction et l'augmentation de capacité d'une unité de valorisation énergétique (incinérateur de déchets) implanté sur la commune de Saint-Pantéléon-de-Larche.

Les principales caractéristiques du projet sont :

Déconstruction de l'unité de valorisation énergétique (UVE) existante et construction d'une nouvelle UVE comprenant un unique four à grilles actionnées par des rouleaux d'une capacité de 10,91 tonnes de déchets par heure, soit une capacité de 79 200 tonnes annuelle.

La demande d'autorisation environnementale recouvre une demande d'autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), et relève des rubriques n° 3520-a, n° 2771 de la nomenclature des ICPE.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de la société Corrèze Energies Valorisation (filiale du groupe VEOLIA environnement) - Madame Estelle POCA - Cheffe du projet de l'UVE. Numéro de téléphone : 06.29.40.64.18 - courriel : estelle.poca@veolia.com.

Monsieur Didier LALOT, ingénieur des travaux publics de l'État, retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour mener cette consultation du public parallélisée.

Madame Hélène PEYROCHE, directrice de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial à la préfecture de la Corrèze, retraitée est désignée en qualité de commissaire enquêtrice suppléante.

Durant la période de consultation, le public pourra :

- consulter le site Internet dédié : https://consult-uve-saintpantaleon.fr pour prendre connaissance des pièces du dossier, des éventuels compléments, et des avis des services consultés.
- formuler ses observations et propositions :
- sur le registre dématérialisé via le site Internet - https://consult-uve-saintpantaleon.fr ;
- en les adressant par correspondance à M. le Commissaire enquêteur, Consultation UVE, Mairie de Saint-Pantaléon-de-Larche, Place Général Couloumy 19600 SAINT-PANTALÉON-DE-LARCHE (siège de la consultation du public parallélisée).

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public lors de permanences en mairie de Saint-Pantaléon-de-Larche le mercredi 9 juillet 2025 de 14h00 à 18h00, et le mercredi 27 août 2025 de 14h00 à 18h00.

Le dossier papier pourra également être consulté, sur prise de rendez-vous s'effectuant par courriel : pref-environnement@correze.gouv.fr, dès l'ouverture de la consultation du public parallélisée, et au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la fin de la consultation, auprès de la préfecture de la Corrèze (bureau de l'environnement et du cadre de vie, 1, rue Souham, à Tulle aux heures d'ouverture des services : du lundi au vendredi de 08h15 à 12h00 et 13h30 à 16h30).

Deux réunions publiques sont organisées en présence du commissaire enquêteur et du maître d'ouvrage à la salle des fêtes de Saint-Pantaléon-de-Larche - salle Simone VEIL - Place du Dr Blusson :

- Première réunion après ouverture de la consultation du public parallélisée, le vendredi 20 juin 2025 de 15h00 à 18h00 ;
- Deuxième réunion avant clôture de la consultation du public parallélisée, le vendredi 12 septembre 2025 de 15h00 à 18h00.

A l'expiration du délai de la consultation du public parallélisée, un exemplaire du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposé le site Internet dédié : https://consult-uve-saintpantaleon.fr et en mairie de Saint-Pantaléon-de-Larche pour y être tenu sans délai à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de la consultation du public parallélisée.

A l'issue de l'instruction, le préfet de la Corrèze sera amené à statuer, par arrêté préfectoral, sur la demande d'autorisation environnementale sollicitée (autorisation assortie de prescriptions ou refus).

9190**005**

Commune de Mansac (19520)

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

PORTANT SUR LE PROJET DU PLAN LOCAL D'URBANISME.

Cette enquête aura une durée de 33 jours consécutifs à compter du **lundi 16 juin 2025 et jusqu'au vendredi 18 juillet 2025 inclus.**

Commissaires enquêteurs :

Monsieur Jean-Marc CROIZET, Ingénieur de l'administration territoriale, retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Limoges ;

Madame Catherine MARTY, Directrice comptable et financière de la caisse d'allocations familiales de la Corrèze, retraitée, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur suppléante par le Président du Tribunal Administratif de Limoges

Durée de l'enquête publique et modalités de mise à disposition du dossier au public :

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés au secrétariat de la mairie de MANSAC pendant toute la durée de l'enquête afin que chacun puisse en prendre connaissance, aux jours et heures habituels.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur en Mairie de MANSAC, 2 route de la Mairie le Bourg, 19520 MANSAC.

La version dématérialisée du dossier d'enquête publique sera consultable sur le site de la mairie à l'adresse suivante : www.mansac.fr

Monsieur Jean-Marc CROIZET tiendra ses permanences à la Mairie les jours et heures suivants :

- Lundi 16 juin 2025 de 09h00 à 12h00
- Samedi 21 juin 2025 de 09h00 à 12h00
- Mercredi 02 juillet 2025 de 09h00 à 12h00
- Vendredi 11 juillet 2025 de 09h00 à 12h00
- Vendredi 11 juillet 2025 de 14h00 à 17h00
- Vendredi 18 juillet 2025 de 13h30 à 17h30

Consultation du dossier :

Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet et tenu à la mairie de MANSAC, ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur en Mairie de MANSAC, 2 route de la Mairie le Bourg, 19520 MANSAC, ou par voie électronique (avec demande d'avis de réception) via l'adresse mail suivante : mairie@mansac.fr

A l'issue de l'enquête publique :

Toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur à la mairie de MANSAC aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un an, à compter de sa remise. Le rapport et les conclusions seront également consultables sur le site internet de la commune de MANSAC : www.mansac.fr

Une copie du rapport et des conclusions séparées sera adressée à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Limoges.

Une copie du rapport sera adressée par le Maire à Monsieur le Préfet pour être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

9190**143**

COMMUNE DE PERPEZAC LE BLANC

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de PERPEZAC-LE-BLANC (Corrèze)- arrêté du 12 juin 2025

Projet d'achat d'un chemin public au lieu-dit Chassagnas
Enquête publique du 22 juillet au 05 août 2025 inclus.
Consultation du dossier en mairie : L M M J V 9h-12h30 et 13h30-17h
Permanence du Commissaire-Enquêteur, Monsieur Francis ARNAUD :
Le 4 août de 9h à 12h